



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES *Bassée-Montois*

## MOBILITÉ

# Changements concernant les aides au transport scolaire



A partir de la rentrée scolaire 2023/2024, la gestion des transports scolaires change.



Créé le : 21/06/2023 - Mis à jour le : 21/06/2023



Le Département de Seine et Marne **perd la compétence transport scolaire** sur le territoire du Marché Public 14 (Communautés de communes Bassée Montois, Brie Nangissienne et Provinois) à compter de la **rentrée scolaire 2023/2024**.

**Les circuits spéciaux Scol'R et le transport méridien (RPI) du secteur du MP14 seront gérés par IDFM** à compter de cette date.

Dès lors, **les demandes de carte SCOL'R devront être directement réalisées sur le lien ci-dessous** et seront traitées par le pôle 77 d'IDFM :

<https://www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/services-de-mobilite/transports-scolaires/circuits-scolaires-speciaux> 

**Si la demande ne peut être réalisée sur le site, l'utilisateur devra renvoyer son formulaire papier accompagné d'un chèque de règlement** à l'adresse ci-dessous :

Île-de-France Mobilités  
17 avenue de la Libération  
CS 80796  
77 008 MELUN CEDEX

Toute la procédure d'inscription est décrite également sur le site du Département 77 : <https://seine-et-marne.fr/fr/aides-transport-scolaire> 